

Roulin Daphné, Menoud-Baldi Luana Musée d'art contemporain à Middes Cosignataires : Réception au SGC : 17.01.24 Transmission au CE : 17.01.24

Dépôt

Dans le plan directeur cantonal (PDC), le canton indique vouloir implanter un musée d'art contemporain à Middes (commune de Torny, district de la Glâne) sur un actuel site militaire (place d'exercices). Selon le plan d'aménagement de détail (PAD) mis en consultation par la commune de Torny, le but du musée est d'être un parc de sculptures d'une surface de 80'000 m². Il est également prévu la construction d'un ou plusieurs bâtiments (avec une surface de plancher totale de 14'000 m² au maximum), 55 places de stationnement (avec la possibilité de stationner jusqu'à 90 véhicules en y ajoutant des emplacements temporaires) et une nouvelle route d'accès au site. Cette zone doit ainsi être réaffectée en zone à bâtir spéciale.

Il ressort du PDC plusieurs contradictions. À titre principal, ce projet de musée contribue au mitage du territoire, qui constitue une violation claire des principes de l'aménagement du territoire. De plus, selon le PDC, il faut éviter la dispersion des équipements touristiques et de loisirs d'importance régionale, respectivement cantonale, sur tout le territoire cantonal (fiche T110). Un projet de musée tel que projeté doit ainsi s'implanter dans un pôle touristique cantonal, ou au minimum régional. Le village de Middes, tout comme ses environs, n'ont jamais revêtu la qualification de pôle touristique, ni régional et encore moins cantonal (fiche T108). Le Plan directeur régional (PDR) de la Glâne ne justifie pas davantage le choix du site pour y installer un musée d'importance cantonale et ne remplit toujours pas les conditions applicables en matière d'aménagement du territoire. Enfin, actuellement, la coordination n'est pas réglée. La Confédération a d'ailleurs indiqué qu'elle n'approuvera la coordination que si le canton fournit les informations suffisantes pour justifier la création d'une zone à bâtir isolée.

Nous soutenons tant le développement de notre district que de la culture. Toutefois, il est crucial que la croissance de notre région soit réalisée de manière raisonnée et pragmatique. Placer un musée au milieu de la campagne dilue le potentiel touristique d'autres pôles culturels déjà établis et qui seraient demandeurs de développer leur attractivité. Par exemple, en Glâne, le périmètre urbain de Romont est reconnu comme un pôle touristique cantonal (fiche T108). On y trouve d'ailleurs le très plaisant musée suisse du vitrail et des arts du verre (Vitromusée). Quant à la ville de Rue, elle est inscrite comme « petite ville et bourg d'importance nationale » (fiche T.115) et connaît depuis plus de 20 ans une sensibilité à l'art (Biennale Art Forum Glâne). De plus, elle s'est engagée dans un processus de développement touristique de son bourg avec le projet touristique « Circuit secret » ou encore la construction de trois chambres d'hôtes. Nous sommes ainsi d'avis que le développement de la culture doit s'accompagner d'une synergie étroite avec l'offre touristique déjà proposée.

Enfin, il ressort d'un article de *La Liberté* (16 octobre 2023) qu'il existe des zones d'ombre avec la Fondation Leschot, sise à Middes, qui porte ce projet de musée. Contrairement à ce que cette fondation affirme, ses statuts tels que créés en 1982 par le couple cofondateur n'avaient pas pour but l'acquisition d'œuvres, mais était une simple fondation de famille. Le cofondateur, Henri Leschot, entrepreneur bernois décédé en 1983, n'a même jamais affiché d'affinités ni pour l'art ni pour l'armée, et n'entretenait aucun lien avec le Canton de Fribourg. La première référence à l'art aurait été ajoutée pour des raisons purement fiscales. Ce sont les membres du conseil de fondation qui auraient donné une réelle orientation artistique à la fondation, pour leurs intérêts purement personnels, après la mort du couple cofondateur.

Au vu de ce qui précède, les questions suivantes méritent d'être posées :

- 1 La Fondation Leschot a-t-elle demandé l'inscription au PDC d'un projet de musée hors zone à bâtir et hors des pôles touristiques ? Si oui, pourquoi la Fondation Leschot a obtenu cette inscription ?
- 2 Pour quels motifs le canton justifie la création d'une zone à bâtir isolée (une vision à 360° n'étant pas une condition *sine qua non* pour la création d'un parc de sculptures, de même que la construction d'un musée d'art contemporain sur un site militaire)? Quand et avec quels motifs le canton prévoitil de justifier auprès de la Confédération la création de ce musée hors zone à bâtir? En d'autres termes, quand et avec quels motifs est-ce que le canton a fait/fera passer en coordination réglée, conformément aux demandes de l'ARE dans leur rapport?
- 3 Sur quelles bases légales et pour quelles raisons, le projet est planifié au niveau régional (PDR Glâne) et communal (PAD Torny), alors que la fiche du PDC n'avait pas encore été approuvée en tant que coordination réglée par l'office fédéral du développement territorial (ARE) ?
- 4 Comment le canton va-t-il développer la desserte en transport public pour qu'elle soit réellement empruntée par les futurs visiteurs ? En effet, nous avons affaire à la création de grands générateurs de trafic et l'emplacement du musé reste inapproprié pour répondre aux objectifs formulés dans le plan cantonal des transports.
- 5 Quelles sont les œuvres appartenant à la Fondation Leschot qui justifient la réalisation de ce projet ?
- 6 Quelle étude de faisabilité dans d'autres régions du canton (telles que les pôles touristiques connus) a été réalisée, avant de justifier l'emplacement de Middes ?
- 7 Le Canton de Fribourg est-il impliqué dans la vente du terrain militaire appartenant à la Confédération, dont une fondation privée deviendrait propriétaire ? Si oui, dans quelle mesure.
- 8 Pourquoi le Conseil d'Etat ne s'est pas porté acquéreur de ce terrain ?
- 9 Au vu des révélations de la presse sur la gestion de la Fondation Leschot, le Conseil d'Etat va-t-il retirer de son PDC le projet (non coordonné) du musée à Middes ?
- 10 En cas de réalisation du projet, le canton a-t-il prévu de le soutenir financièrement ? Un soutien est-il déjà intervenu, y compris via la promotion économique ? Quand est-il du futur potentiel déficit ?
- 11 En cas de non-réalisation du projet, qu'adviendra-t-il des terrains ? Seront-ils des surfaces d'assolement ?